

09.08.2016* 11672

Arrêté n°
Portant nomination des membres
du Comité National ITIE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;

Vu le décret n°2013-96 du 14 janvier 2013 portant nomination du ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

Vu le décret n°2013-881 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;

Vu le décret n°2013 portant nomination du président du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;

Vu le décret n°2015-299 du 6 mars 2015 modifiant le décret n°2014-854 du 9 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et du Contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

ARRETE :

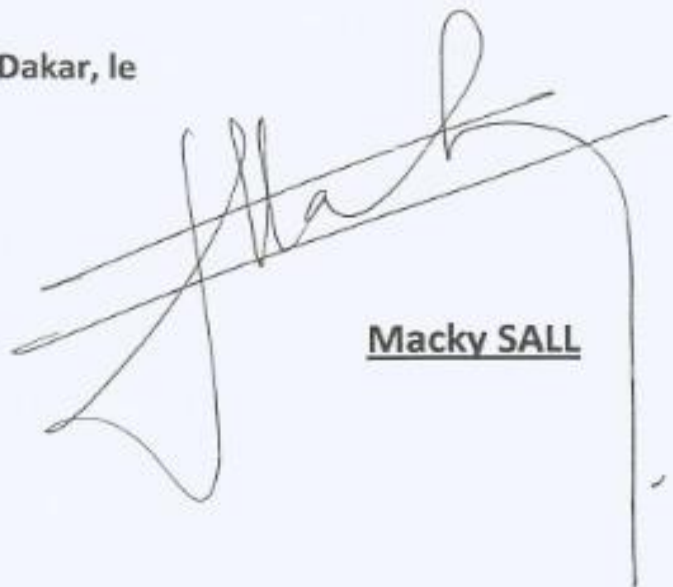
Article premier.- Sont nommés membres du Comité national ITIE :

- Ismaïla Madior FALL : Présidence de la République ;
- Massata CISSE : Primature ;
- Mamadou FAYE : Assemblée nationale ;
- Cheikh SECK : Assemblée nationale ;
- Mor FALL : Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Gorgui FALL : Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Massène GADIAGA : Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Abdou Aziz DIOUF : Ministère des Collectivités locales ;
- Raymond SAGNA : Ministère en charge des Mines ;
- Ami NDOYE : Ministère de l'Energie ;

- Khadidiatou DRAME : Ministère en charge de l'Environnement ;
- Aissatou SY : Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN);
- Couma NDONG : Union des Associations d'élus locaux ;
- Moctar DIAW : Industries minières (SOCOCIM) ;
- Marième Anna DIAWARA : Industries minières (SGO) ;
- Marie DIOP : Industries minières (LAMGOLD) ;
- Bruno DELANOUE : Industries minières (GCO) ;
- El Hadji DIALLO : Hydrocarbures (FORTESA INT'L) ;
- Seyni TOURE : Hydrocarbures (CAPRICORN) ;
- Seydi GASSAMA : Coalition des organisations de la société civile ;
- Ibrahima YADE : Coalition des organisations de la société civile ;
- Mor KHOUMA : Coalition des organisations de la société civile ;
- Boubacar D. TAMBA : Coalition des organisations de la société civile ;
- Abdou Aziz DIOP : Coalition des organisations de la société civile ;
- Gadiaga DIOP : presse et médias ;
- Serigne Moustapha KA : Ordre national des experts comptables.

Article 2.- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le



Macky SALL

